

Date de création : 08-11-2017

Date de mise à jour : 26-05-2020

## Informations et posologie

---

### Espèces cibles

---



#### Espèce cible complément

Bovins.

#### Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Chez les bovins, traitement des infestations par les nématodes, les larves de diptères, les poux et les acariens suivants :

- nématodes gastro-intestinaux :

*Ostertagia ostertagi* (adultes, larves L3; larves L4 y compris en hypobiose)

*Ostertagia lyrata* (adultes et larves L4)

*Haemonchus placei* (adultes, larves L3 et L4)

*Trichostrongylus* spp. (adultes, larves L4)

*Cooperia* spp. (adultes, larves L4)

*Œsophagostomum radiatum* (adultes, larves L3 et L4)

*Nematodirus* spp. (adulte)

*Bunostomum phlebotomum* (adultes, larves L3 et L4)

*Strongyloides papillosus* (adultes)

*Trichuris* spp. (adultes)

*Toxocara vitulorum* (adultes)

- nématodes pulmonaires (adultes et 4<sup>e</sup> stade larvaire) :

*Dictyocaulus viviparus*

- nématodes sous-cutanées :

*Parafilaria bovicola* (adultes)

- nématodes oculaires :

*Thelazia* spp. (adultes)

- hypodermes (stades larvaires) :

*Hypoderma bovis*

*Hypoderma lineatum*

- poux :

*Linognathus vituli*

*Haematopinus eurystemus*

*Solenopotes capillatus*

- agents de la gale :

*Psoroptes ovis*

*Sarcoptes scabiei* var. *bovis*

Le produit peut aussi être utilisé pour réduire les infestations par *Chorioptes bovis* et par *Damalinia bovis*, mais l'élimination peut ne pas être complète.

### Administration

---

## Voie d'administration



### Voie d'administration complément

Voie sous-cutanée.

## Posologie



0,2 mg d'ivermectine par kg de poids vif, soit 1 mL de solution pour 50 kg de poids vif, en une administration unique par voie sous-cutanée, dans un pli de peau, en avant ou en arrière de l'épaule.

### Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notables

Un mL contient :

- Substance active :

Ivermectine ..... 10 mg

Excipient QSP ..... 1 mL

### Principes actifs / Molécule

Ivermectine

### Forme pharmaceutique

Solution

### Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

Liste II.

À ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans.

L'ivermectine figure à la liste dérogatoire prévue au deuxième alinéa de l'article L. 5143-6 du code de la santé publique pour la production bovine (rubrique médicaments antiparasitaires, anthelminthiques).

### Temps d'attente

Toutes cibles :

Viande et abats : 49 jours.

Lait : en l'absence de temps d'attente pour le lait, ne pas utiliser chez les femelles productrices de lait de consommation, en lactation ou en période de tarissement ni chez les futures productrices de lait de consommation dans les 28 jours qui précèdent le vêlage.

## Propriétés

---

### Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : endectocides avermectines.

### Propriétés pharmacodynamiques

L'ivermectine est un endectocide de la famille des lactones macrocycliques. Les composés de cette famille se lient spécifiquement et avec une forte affinité aux canaux chlorures glutamate-dépendants qui sont présents dans les cellules nerveuses et musculaires des invertébrés. Ceci entraîne une augmentation de la perméabilité membranaire aux ions chlorures, conduisant à une hyperpolarisation de la cellule nerveuse ou musculaire. Il en résulte la paralysie et la mort du parasite. Les composés de cette famille peuvent aussi interagir avec d'autres canaux chlorures ligands-dépendants, tels que ceux faisant intervenir le neuromédiateur GABA (acide  $\gamma$ -aminobutyrique).

La marge de sécurité attribuée aux composés de cette famille vient du fait que les mammifères n'ont pas de canaux

chlorures glutamate-dépendants, que les lactones macrocycliques ont une affinité faible pour les autres canaux chlorures ligand-dépendants des mammifères et que les lactones macrocycliques ne traversent pas aisément la barrière hémato-méningée.

### Propriétés pharmacocinétiques

Après administration sous-cutanée à la dose recommandée de 200 µg d'ivermectine/kg, une concentration maximale d'environ 46 ng/mL est observée 2 jours après l'injection. Une AUC totale de l'ordre de 266 ng.jour/mL est calculée. Le temps de demi-vie d'élimination est de l'ordre de 5,5 jours.

L'ivermectine est partiellement métabolisée. Seulement 2 % de la dose est éliminé par voie urinaire, le reste étant éliminé par les fèces. 60 % du produit est éliminé sous forme non métabolisée dans les fèces. Le reste est éliminé sous forme de métabolites ou de produits de dégradation.

## Mise en garde

---

### Contres-indications et mise en garde

---

#### Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue à l'ivermectine.

Les avermectines peuvent ne pas être bien tolérées chez les espèces non cibles (notamment chez les chiens, les chats et les chevaux). Des cas d'intolérance avec mortalité sont rapportés chez les chiens - en particulier les colleys, les bobtails et les races apparentées et croisées, ainsi que chez les tortues.

#### Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Toutes cibles :

Aucune.

#### Effets indésirables (fréquence et gravité)

Dans de rares cas, une réaction locale passagère des tissus mous peut être observée à la suite de l'administration sous-cutanée. Il s'agit d'un œdème des tissus mous disparaissant de lui-même sans traitement.

Dans de très rares cas, des réactions de type allergique et des réactions d'anaphylaxie peuvent être observées. Ces réactions peuvent s'accompagner de signes neurologiques tels qu'ataxie, convulsion et/ou tremblements.

La fréquence des effets indésirables est définie en utilisant la convention suivante :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 au cours d'un traitement)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000, y compris les cas isolés).

### Précautions d'emploi

---

#### Précautions particulières d'emploi chez les animaux

L'utilisation fréquente et répétée peut entraîner le développement de résistances. Il est important d'administrer la dose adéquate pour minimiser le risque d'apparition de ces résistances. Pour éviter un sous dosage, les animaux doivent être groupés en fonction de leur poids et traités avec la dose à appliquer pour l'animal le plus lourd du groupe.

Répartir les doses supérieures à 10 mL en deux points d'injection afin de diminuer les risques de réaction passagère.

Afin d'éviter les effets indésirables dus à la mort des larves d'*Hypoderma* localisées dans la zone péri-œsophagienne ou dans le canal rachidien, il est conseillé d'administrer le produit à la fin de la période de ponte des mouches adultes et avant que les larves n'atteignent les zones citées ci-dessus.

#### Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Ne pas manger ou fumer durant l'utilisation du produit.

Réduire au maximum le contact de la peau avec le produit.

Se laver les mains après utilisation.

Prendre toutes les précautions pour éviter une auto-injection accidentelle : le produit pourrait être irritant et/ou générer de la douleur au site d'injection.

#### Autres précautions

L'ivermectine étant particulièrement toxique pour les poissons et autres organismes vivant dans l'eau, les animaux traités ne doivent pas avoir accès directement à la surface de l'eau et aux fossés pendant le traitement.

### Utilisation en cas de grossesse et de lactation ou de ponte

Ne pas traiter les vaches laitières moins de 28 jours avant le vêlage.

### Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

Aucun effet indésirable n'a été observé chez les bovins lors de l'administration du médicament à trois fois la dose recommandée.

## Précautions pharmacologiques

---

### Interactions médicamenteuses et autres

Non connues.

### Incompatibilités

Non connues.

## Conservation

---

### Durée de conservation

5 ans.

Après ouverture : 28 jours.

### Précautions particulières de conservation selon pertinence

Conserver à l'abri de la lumière.

### Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Extrêmement dangereux pour les poissons et les organismes aquatiques. Ne pas contaminer les eaux de surfaces ou les cours d'eaux avec du produit ou des conditionnements vides.

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

## Présentation

---

### Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

BOEHRINGER INGELHEIM ANIMAL HEALTH FRANCE  
29 AVENUE TONY GARNIER  
69007 LYON  
FRANCE

### Classification ATC Vet

- QP54AA01

### Laboratoire



BOEHRINGER INGELHEIM ANIMAL  
HEALTH FRANCE SCS  
29 avenue Tony Garnier  
69007 LYON

Pour une réclamation qualité : [defaultqu@boehringer-ingelheim.com](mailto:defaultqu@boehringer-ingelheim.com)  
Pour une information de  
Pharmacovigilance : [AHVOICEMAIL496@boehringer-ingelheim.com](mailto:AHVOICEMAIL496@boehringer-ingelheim.com)  
<https://www.boehringer-ingelheim.fr>

**Numéro d'autorisation de mise sur le marché**

FR/V/4157043 2/1981 - 03/08/1981 - 04/05/2011

**Date de première autorisation**

1981-08-03

**Présentation et quantité**

IVOME<sup>®</sup> Flacon de 50 mL

Code GTIN : 03661103022794

IVOME<sup>®</sup> Flacon de 200 mL

Code GTIN : 03661103022770

IVOME<sup>®</sup> Flacon de 500 mL

Code GTIN : 03661103022749